

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

### DÉLIBÉRATION N° 2020\_049

**Rapporteur : Bertrand KLING**

### Objet : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

L'an deux mille vingt, le deux juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la salle polyvalente Michel DINET, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	22	26	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Sophie DURIEUX - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA
Date de convocation			Excusé-es :
26 juin 2020			
Date d'affichage			Pascal PELINSKI (procuration à Irène GIRARD) - Philippe BERTRAND-DRIRA (procuration à Jean-Pierre ROUILLON) - Jessica NATALINO (procuration à Stéphanie GRUET) - Agnès JOHN (procuration à Jean-Marie HIRTZ) - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY - Camille WINTER
9 juillet 2020			
Transmis en préfecture le			
9 juillet 2020			
Rubrique : 4.1			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Paul LEMAIRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 4 juin 2020, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, il a pris les décisions suivantes :

Date de l'acte	Contrat ou Convention	Fournisseur Association ou autre	Objet	Date de l'opération	Montant € TTC	Durée du contrat	Imputation
15/06/20	OS	DESAUTEL	Nouvelle crèche : plans d'évacuation	Du 15/06 au 31/08/20	1 971.24		21318-642
17/06/20	OS	LAMBERT LICORNI	Remplacement du portail stade de foot	Du 17/06 au 15/09/20	4 965.60		21318-411
24/06/20	OS	AIR NEUF	Ecole Jericho : pose d'une ventilation mécanique contrôlée dans les sanitaires	Du 25/06 au 31/08/20	1 740.00		21312 - 2041
24/06/20	OS	AIR NEUF	Ecole Jericho : pose d'une ventilation mécanique contrôlée dans les salles de classe	Du 25/06 au 31/08/20	3 300.00		21312 - 2041
24/06/20	OS	EPSL	Mise aux normes de l'aire de jeux parc de la Douera	Du 25/06 au 15/10/20	3 990.00		2128 - 324
24/06/20	OS	EPSL	Mise aux normes du sol coulé de la structure principale de l'aire de jeux parc de la Douera	Du 25/06 au 15/10/20	4 845.60		2128-324
26/06/20	OS	CHUBB	Nouvelle crèche Douera : alarme incendie	Du 01/09 au 31/10/20	2 400.00		21318-642

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
 AU registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**